



**Le Parc du Sempin
Chelles (77) et Montfermeil (93)**



**Restaurer et sécuriser
des milieux naturels
en zone urbaine**

RÉAMÉNAGER UN SITE EN DÉSHÉRENCE

Actuellement fermé au public, le site se trouve à la frontière des communes de Chelles et de Montfermeil, dans un environnement complexe :

La plaine du Sempin

Ce terrain qui appartient à la SAFER présente une topographie anarchique. Sa surface est recouverte de déchets et il est la proie de plusieurs espèces invasives dont la terrible Renouée du Japon.

Le parc Jousseaume

Cet espace a été fermé au public en raison d'une situation dangereuse et dégradée. La présence d'une ancienne carrière souterraine mal sécurisée a entraîné l'apparition de zones d'effondrement (fontis).

Dans un cadre de partenariat, ECT est l'opérateur intervenant pour le compte de la SAFER afin de réaliser la réhabilitation du site. Ce partenariat a été complété par une convention entre la SAFER et la SGP.



Localisation du site en Ile-de-France



Situation du site

- 1 SITE DE VALORISATION DES TERRES :** sécurisation et réhabilitation sont réalisées par l'apport de terres excavées, pour moitié des terres en circuit court du GPE tout proche et pour moitié des terres de chantiers urbains de l'est de l'IDF, acheminées par la route via un tracé sans impact sur les habitations.
- 2 TRACÉ DU GRAND PARIS EXPRESS :** le tunnelier creuse pour réaliser le tracé du lot 2 de la ligne 16.
- 3 CIRCUIT COURT DES TERRES :** une bande transporteuse de 800 m à partir de la zone de sortie des terres au niveau du Clos Roger, va limiter l'empreinte carbone de leur transport.

RENDRE L'ESPACE AU PUBLIC, SÉCURISER ET AMÉNAGER

Valorisation des terres, valorisation des sites. La mise en œuvre des terres excavées permet à ECT, opérateur pour le compte de la SAFER, de réaliser la sécurisation et les aménagements. Cette valorisation s'effectuera ainsi en 2 étapes distinctes.

- **Temps 1 : La sécurisation du parc Jousseaume, sur la commune de Montfermeil**
Comblement par injection pour sécuriser les vides de la carrière, corriger et prévenir les fontis.
- **Temps 2 : L'aménagement écologique et paysager des espaces naturels de la carrière du Sempin et du Parc Jousseaume**
Projet de renaturation, conçu par la paysagiste Agnès Marin et par un bureau d'étude en écologie, qui développe une gestion différenciée de la biodiversité du site.

UN PROJET AMBITIEUX DE RENATURATION, RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ

Le projet prévoit différentes mesures pour préserver les milieux écologiques, pérenniser les habitats naturels sensibles et favoriser le maintien de la faune et la flore :

- **Mise en œuvre d'un plan de gestion**, en concertation avec les organismes et associations locales.
- **Suivi écologique pendant 10 ans** après la fin des aménagements. Ce suivi permet de juger de l'efficacité des mesures prises en faveur de la biodiversité. Il sera associé à un suivi des espèces protégées. Un rapport régulier à la DRIEE Ile-de-France sera également réalisé.



Les promeneurs pourront découvrir les nouveaux points remarquables du Parc du Sempin

- 1 Milieux humides (mares temporaires) constituant un habitat favorable pour les amphibiens présents sur le secteur. Cette zone humide de 1400 m² sera en partie imperméabilisée avec des matériaux argileux, pour retenir l'eau en période sèche.
- 2 Verger ouvert au public, planté avec des variétés anciennes et locales.
- 3 Pelouse sèche typique du site parsemée de buissons qui constituent un environnement favorable pour la recolonisation des insectes et oiseaux locaux.
- 4 Zone de promenades vers les deux belvédères, dont une partie sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Un véritable linéaire de randonnées est créé, facilitant les déplacements quotidiens entre Chelles et Montfermeil.
- 5 Pelouses sèches et prairies préservées : ces surfaces seront inaccessibles au public pour conserver des zones de quiétude pour la biodiversité.
- 6 Prairies récréatives de 10 hectares de milieux ouverts, appelées à être un lieu de détente (aire de jeux, tables de pique-nique).
- 7 Parc Jousseaume : sa réouverture au public après sécurisation permettra de rejoindre le Parc du Sempin par de nouvelles liaisons.

LE PROJET EN CHIFFRES

2019

Date de démarrage du chantier

2024

Date d'ouverture au public

5 ans

Durée des travaux

10 ans

Durée du suivi écologique

SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE

Restauration de **10 ha** de milieux ouverts dont **6 ha** de pelouses sèches
Création de **1400 m²** de zone humide
Plantation de **8 ha** d'espaces et lisières boisés



ECT s'inscrit dans la dynamique d'une économie circulaire de la réutilisation des terres excavées des chantiers d'Île-de-France. Notre pôle « **Environnement et terres inertes** » identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux, alors que le Pôle « **Développement et Aménagement** » dialogue avec les Collectivités et les Aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes, projets concertés et porteurs de biodiversité.



Maitre d'ouvrage du projet

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) est un opérateur foncier assumant une mission de service public d'aménagement du territoire rural et périurbain sur la région Ile-de-France. La SAFER de l'Île-de-France est une société anonyme sans but lucratif placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et du ministère des Finances ; **elle participe à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain.**



La Société du Grand Paris (SGP) est un établissement public, chargé de **concevoir et de réaliser le réseau de transport public du Grand Paris Express**, et ainsi de conduire les opérations d'aménagement ou de construction liés à ces réalisations, d'assurer le financement des travaux et d'organiser les relations et la concertation entre les parties prenantes, notamment Ile-de-France Mobilités, la RATP, la SNCF, les collectivités concernées et leurs élus.



D401 – Route du Mesnil-Amelot | 77230 Villeneuve-sous-Dammartin |
www.groupe-ect.com | contact@groupe-ect.com | 01 60 54 57 40

